AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023BU1130FMP3M-DE
Reçu le 15/12/2023

Parc naturel régional du Marais poitevin

Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 30 novembre 2023

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION TRANSMISE LE 1er/12/2023

Date de publication : 15/12/2023	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 23/11/2023	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 16 Votes : Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Le 30 novembre 2023, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Bouillé-Courdault (85) sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Pascal DUFORESTEL
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional Pays de la Loire :
Lydie BERNARD

Au titre du Conseil Départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Jean-Pierre SERVANT)

Au titre du Conseil Départemental des Deux-Sèvres :
Olivier POIRAUD (pouvoir à Catherine TROMAS)
Séverine VACHON

Au titre du Conseil Départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Stéphane COUTTIER (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Didier TAUPIN

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Elmano MARTINS
Catherine TROMAS

Au titre des communes de Vendée :
Bernard BORDET
Laurent HUGER (pouvoir à Bernard BORDET)

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Jean-Pierre SERVANT

Au titre des EPCI de Vendée :
Gilles BOUTEILLER

Etait également présent (voix consultative) :
Xavier GARREAU, représentant des chambres d'agriculture

Adoption du Programme d'Activités 2024

AR Prefecture
079-257902205-20231130-2023BU1130FMP3M-DE
Reçu le 15/12/2023

Adoption du Programme d'activités 2024

Contexte

Le projet de programme d'activités du Parc s'élève à 3 757 768 € et est issu du travail des commissions du Parc. Il se décompose en 8 thématiques en lien avec les axes de la Charte :

1- Climat-transition énergétique : 160 224 €
2- Biodiversité : 790 490 €
3- Agriculture : 358 462 €
4- Aménagement et cadre de vie : 317 000 €
5- Attractivité-communication : 279 605 €
6- Valeurs Parc naturel régional : 86 233 €
7- Education à l'environnement et sensibilisation : 225 274 €
8- Moyens généraux : 1 540 480 €

Son plan de financement serait le suivant :

Financeurs du Programme d'actions	Participations statutaires	Participations actions
Etat	130 000	154 840
EPMP	-	118 362
Agence de l'Eau	-	313 865
Région Nouvelle-Aquitaine	378 000	261 000
Région des Pays de la Loire	378 000	307 617
Communes, EPCI	220 911	23 801
Mécénats et carbone	-	19 940
Europe (FEDER, LIFE)	-	222 651
Fonds vert/mesures biodiversité	-	15 273
PNR Périgord limousin	-	90 493
Département 17	176 638	-
Département 79	181 798	26 500
Département 85	267 014	-
Autofinancement	245 831	225 234
Sous-total	1 978 192	1 779 576
Total	3 757 768	

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la Charte du Parc naturel régional du Marais poitevin 2014-2026 ;
Vu les Contrats de Parc avec les Régions Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide :
> de valider le programme d'activités 2024 ;
> d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour les différentes actions auprès des financeurs telles que détaillées en annexe de la présente et à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président

Pascal DUFORESTEL

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MARAIS POITEVIN
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT